

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de REDING s'est assemblé en salle des Conseils de l'Hôtel de Ville pour la tenue d'une session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Denis LOUTRE, Maire de REDING.

## **NOMBRE DE CONSEILLERS**

**ELUS : 19**

**Séance du 11 décembre 2023 à 19H30**

**CONSEILLERS EN  
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. LOUTRE Denis, Maire

**CONSEILLERS PRESENTS : 14**

**Membres présents :** M. LOUTRE Denis, M. LEYENDECKER Gérard, M. LAUCH Christian, M. ROTH Jean-Claude, Mme FROELICHER Martine, Mme DITTLY Valérie, M. DIDIERJEAN Philippe, M. HENRY Jean-Marc, Mme GROSSE Isabelle, Mme SCHWEY Josiane, Mme SEYER Sylvie, M. GROSSE Olivier, M. UNTEREINER Alexis, Mme MARCHAL Laurence,

**Membres absents excusés :** M. RIESE Alexandre, Mme FISCHER Karine, Mme BARBIER Nathalie, M. MAZERAND Denis, Mme BOURGEOIS Elisabeth,

**Membres absents non excusés :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint par 14 présents.

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

L'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESIGNE** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 11 décembre 2023 Mme MEILENDER Claudia, Directrice Général des Services

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**INFORMATION DES REUNIONS, ASSEMBLEES GENERALES, CONSEILS D'ECOLES, etc... du  
18.10.2023 au 24.10.2023**

**01<sup>er</sup> décembre 2023 – Marché de Noël des Hirondelles suivi d'un spectacle**

**02 décembre 2023 – Messe à Hommarting pour la Sainte Barbe**

S'en est suivie une cérémonie protocolaire à la salle des Chevaliers avec remise des Pucelles et d'une médaille à Jean-Marc Henry.

03 décembre 2023 – Marché de Noël du Conseil de fabrique

04 décembre 2023 – Réunion avec les Présidents de l'AS Réding suite au report d'un match à la demande de l'équipe de Sarrebourg (refus de jouer sur le terrain synthétique. Le terrain synthétique est à présent déclassé et ne peut plus accueillir de match officiel.

07 décembre 2023 – Conseil communautaire

Le tarif du ramassage et traitement des ordures ménagères va augmenter de 15% au premier semestre 2024. Les coûts de la collecte, du transport et du tri ont augmenté pour la CCSMS, ce qui justifie l'augmentation de la redevance.

Le Maire ajoute que la réflexion de la CCSMS autour de cette augmentation de tarif aurait pu s'accompagner d'une réflexion autour d'autres solutions telles que le nombre de ramassages ou les horaires / périodes d'ouvertures.

08 décembre 2023 – Rendez-vous avec l'agence immobilière CAPI France pour faire estimer le coût de logements communaux.

### INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2020-12 du 24 mai 2020.

**Délégation n°15 :** « *D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;* »

Sans objet.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2023.

\*\*\*\*

### DELIBERATIONS DU 27 NOVEMBRE 2023

**DCM 2023-50**

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°5 – Budget général 2023**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'apporter les modifications budgétaires suivantes au Budget Primitif 2023 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
<u>Article</u>	<u>Montant</u>	<u>Intitulé</u>

6411	+ 10 000 €	Dépense de fonctionnement – Rémunération Principale (titulaires)
6413	+ 10 000 €	Dépense de fonctionnement – Rémunération Principale (non titulaires)
6419	+ 20 000 €	Recettes de fonctionnement – Remboursement sur rémunération

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier

## ***DCM 2023-51***

### ***RETROCESSION DES PARCELLES PRESUMÉES SANS MAITRE A LA CCSMS***

Présentation de la délibération par le Maire : lecture de la délibération.

#### **Délibération :**

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud s'investit dans l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau de son territoire.

Afin d'atteindre ses objectifs, la Communauté des Communes (CCSMS), en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL), s'est associée à la SAFER GRAND EST pour la recherche des biens sans maître dans 7 communes retenues pour leurs intérêts écologiques, et qui sont actuellement en étude ou en travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Brouderdorff, Hartzviller, Héming, Hommarting, Niderviller, Réding et Sarraltroff.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a identifié des biens sans maître présumés à vocation écologique dont la maîtrise foncière permettra de pérenniser les trames et de préserver les parcelles présentant un intérêt écologique fort. Une procédure de maîtrise de ces biens sans maître présumés est actuellement menée par la commune de Réding, en partenariat avec la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et la SAFER GRAND EST. A l'issue de cette procédure, les biens réputés sans maîtres deviendront alors propriétés de la commune de Réding.

La présente délibération a pour objectif de valider la rétrocession à titre gracieux de biens sans maître à **vocation écologique** à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud à l'issue de la procédure administrative et à condition que la procédure initiale d'acquisition de ces parcelles par la commune aboutisse.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N°	Surface cadastrale
12	0280	0,19300
12	0398	0,09810
16	0027	0,00630
16	0086	0,14670
16	0095	0,52850
16	0099	0,63050
19	0061	0,20520
19	0064	0,14060
19	0070	0,23070
<b>TOTAL</b>		<b>2,17960 ha</b>

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : à l'issue de la procédure en cours, et si la commune de Réding obtient la propriété des parcelles ci-dessus, de donner son accord pour la rétrocession à titre gracieux des biens sans maîtres présumés listés ci-dessus à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

Article 2 : de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé à 20h02, Monsieur le Maire décide de passer au tour de table.

## TOUR DE TABLE

Gérard LEYENDECKER mentionne la signature à la CCSMS du contrat local de santé avec deux hôpitaux, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CPAM, l'ARS, la MSA et l'Etat. Le projet, initié en 2021, a pour objectif de favoriser l'accès aux soins aux communes des arrondissements de Sarrebourg et Phalsbourg, avec le projet d'acquisition d'un camion de médecine pour l'ensemble du territoire.

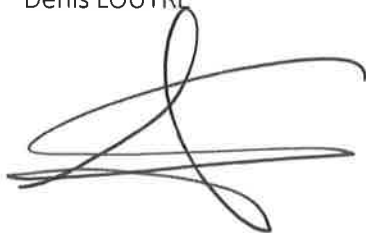
Martine FROEHLICHER rappelle que le repas des seniors se tiendra le 17 décembre et que les colis pour les plus de 85 ans seront à distribuer par les conseillers municipaux avant Noël.

Valérie DITTLY informe les conseillers municipaux que les bulletins municipaux seront également à distribuer avant Noël.

## LEVÉE DE LA SEANCE – SIGNATURES

La séance est levée à 20h06, les conseillers municipaux sont appelés à signer la liste d'émargement.

Le Maire  
Denis LOUTRE



La secrétaire de séance  
Claudia MEIENDER  
DGS

